# Cycle de projet d’un PPP

Le cycle projet a été divisé en 8 Étapes comme suit :

| **Cycle de projet : Étapes principales** |
| --- |
| Étape 1 : Identification et évaluation préliminaire du Projet |
| Étape 2 : Évaluation de l’option PPP |
| Étape 3 : Mise en place de la capacité de gestion du projet |
| Étape 4 : Développement du projet PPP préalable à l’appel d’offres |
| Étape 5 : L’appel d’offres et la sélection de partenaire privé |
| Étape 6 : Finalisation du Contrat et bouclage financier |
| Étape 7 : Gestion du Projet et du Contrat |
| Étape 8 : Évaluation ex post |

**Etape 1 : Identification et évaluation préliminaire du Projet**

1. Analyse des besoins : type d’investissement / usagers / objectifs ;
2. Identification des besoins du secteur en matière de services et/ou infrastructure ;
3. Cohérence avec la politique nationale sectorielle ou régionale ;
4. Évaluation coût : bénéfice social du projet..

**Etape 2 : Évaluation préalable du Projet de PPP au regard des autres modalités de passation de marché**

1. **Évaluation des options de passation de marché :**

* Évaluation de la conformité du projet avec les paramètres principaux du modèle PPP ;
* Évaluation et distribution préliminaire des risques du projet ;
* Analyse comparative des autres modalités de passation de marchés : bénéfices éventuels

1. **Analyse préliminaire de l’adéquation du projet pour l’approche PPP :**

* Présentation des documents et éléments nécessaires à la prise de décision ;
* Décision formelle de poursuivre l’option PPP ;
* Mise en place de l’équipe de gestion définitive du projet

1. **Analyse des autres options de passation de marchés : achat / concession / autre ;**
2. **Évaluation préliminaire de la capacité fiscale :** faire face à l’investissement et aux coûts des opérations et de maintenance.

**Etape 3 : Mise en place de l’équipe de gestion définitive du projet :** Recrutement de spécialistes financiers, légaux et techniques pour travailler avec le secteur

**Etape 4 : Développement du projet PPP préalable à l’appel d’offres :**

1. **Définition du projet**

* Analyse et conception du modèle PPP du projet (technique / financier / contractuel – légal) ;
* Répartition des risques ;
* Finançabilité / Bankability ;
* Calcul du mode de paiement (secteur public / hybride) ;
* Démonstration du rapport « qualité : prix » (VfM) du projet PPP.

1. **Soutenabilité budgétaire :** analyse rigoureuse des coûts prévisionnels de construction, d’exploitation et de maintenance associés au projet, ainsi que des flux financiers nécessaires au remboursement des financements et à la rémunération des fonds propres investi par les actionnaires de la société de projet.
2. **Confirmation du VfM du projet PPP**: analyse du rapport « qualité/prix » du projet réalisé en PPP et vérification que le contrat PPP est le mode le plus optimale par rapport aux autres modalités de passation de marché.
3. **Confirmation de la disponibilité budgétaire :** cette confirmation est nécessaire pour faire face aux engagements financiers liés au projet.
4. **Confirmation de l’Option PPP et décision de lancer l’appel d’offres :** ne lancer l’appel d’offres qu’une fois que l’évaluation préalable a été approuvé et que le mode PPP a été retenu.
5. **Stratégie d’Appel d’Offres :** cette étape porte sur la conception de la stratégie de passation de marché, la préparation de la documentation de l’appel d’offres, la définition des critères et paramètres de sélection, le « marketing » du projet, la pré-qualification des investisseurs et l’obtention des différentes autorisations.
6. **Finalisation de la Documentation de l’Appel d’Offres :** cette étape répond à deux objectifs principaux :

* approfondir tous les aspects de la conception de l’opération de PPP (comme par exemple la répartition des risques, l’établissement du mécanisme de paiement) de façon progressive et itérative. Ceci débouchera sur la préparation d’un projet de contrat PPP ;
* sélectionner le mode de passation du contrat, arrêter les critères d’évaluation des offres et établir le dossier d’appel d’offres.

**Étape 5 : L’appel d’offres et la sélection d’un partenaire privé :**

Définition des conditions du processus de présélection ;

1. **Option Dialogue Compétitif :**

* Définition des conditions du processus du Dialogue Compétitif ;
* Gestion du processus de Dialogue Compétitif ;
* Définition finale du Projet PPP.

1. **Évaluation et sélection des offres et maintien du concept « Value for Money » - rapport qualité : prix (offre économiquement la plus avantageuse) :**

* Evaluation et sélection des offres ;
* Révision de l’offre sélectionnée ;
* Révision des engagements de l’Etat.

1. **Négociation Finale :**

* Le processus d’appel d’offres devra prévoir des modalités de négociation finale mené par le Secteur et ses conseillers, avec l’appui de l’Unité PPP ;
* Vérification finale du paramètre VfM.

**Etape 6 : Attribution, signature et bouclage financier :**

1. **Attribution de contrat :** le contrat est attribué définitivement sur la base de l’offre économiquement la plus avantageuse.
2. **Signature du contrat :** Le contrat final sera signé par le Secteur ou par l’autorité compétente.
3. **Le bouclage financier du projet :** Le bouclage financier intervient lorsque tous les contrats relatifs au projet et à son financement ont été conclus et que les conditions qu’ils prévoient ont toutes été remplies. Le bouclage financier permet le déblocage des fonds (prêts, fonds propres, aides non remboursables) et le démarrage effectif des activités de conception et construction de l’ouvrage.

**Etape7 : Gestion du projet du contrat :**

1. **Gestion de la relation contractuelle :** Le succès du contrat PPP dépend de la capacité du Secteur et de ses partenaires du secteur privé à gérer leurs relations contractuelles efficacement et positivement sur une très longue durée. Cette tâche incombe surtout au contractant du Secteur qui devra mettre en place et aménager avec le secteur privé les modalités de la gestion de cette relation contractuelle au quotidien.
2. **Procédés de modification et ajustements de contrats :** Le contrat PPP doit définir les circonstances dans lesquelles des modifications pourront y être apportées ainsi que la méthodologie à utiliser pour convenir de ces modifications et pour les appliquer.
3. **Situation de résiliation et finalisation du Contrat**: Un contrat PPP doit inclure des dispositions détaillées concernant son éventuelle résiliation. Les principales questions à traiter sont notamment les circonstances dans lesquelles le contrat peut être résilié par une partie avec une échéance prévue, le paiement (le cas échéant) que doit effectuer l’Autorité à la société projet au moment de la résiliation (selon les circonstances) et l’état des actifs au moment de leur « restitution » à l’Autorité après la résiliation.

**Etape 8 : Evaluation ex post**

L’évaluation ex post des projets PPP permet un important retour d’expérience, y compris en ce qui concerne les facteurs de réussite et les causes d’échec. Ces informations peuvent aider à prendre de meilleures décisions, dans le futur, quant à l’opportunité de recourir à une solution PPP, la façon de structurer les contrats PPP et la façon de préparer et de mettre en œuvre les projets.